

## REGLEMENT 2023 DU WLS TROPHY



### Préambule

Mis en place en 2019 par le groupe de travail en charge de la féminisation de la pratique, le WLS TROPHY regroupe des épreuves 100% féminines identifiées Women Leading & Sailing. Ce circuit a pour objectif de faciliter les rencontres entre les équipages féminins tout en attirant de nouvelles pratiquantes vers la compétition, dans une ambiance festive et bienveillante. La remise des prix du WLS TROPHY aura lieu au salon nautique en fin d'année.

Premier prix : Inscription à la Helga Cup et participation au déplacement du 8 au 11 juin 2023 (valeur du prix : 1000€)

Deuxième prix : Inscription à La Ligue Nationale de Voile du 12 au 15 octobre 2023 à la Rochelle (valeur du prix : 600€)

Troisième prix : Inscription à une épreuve WLS du circuit 2023 (valeur du prix : 350€)

### 1. Organisation

Le WLS TROPHY est géré par une commission, composée d'un représentant de la FFVoile et de personnes impliquées dans la gestion de la mixité à la FFVoile. Cette commission gère les questions règlementaires, techniques, commerciales ainsi que l'organisation et le déroulement de ce circuit. Elle établit le classement général et désigne par ailleurs l'équipage représentant la France à la Women's Sailing Champions League.

### 2. Programme

**En 2023, le circuit du WLS TROPHY sera composé des 10 compétitions suivantes :**

Clubs	Dates	Bateaux
La Women's Cup APCC Pornichet	11-12 mars 2023	J80
Yacht Club de Monaco	25-26 mars 2023	J70
Deauville Yacht Club	22 -23 avril 2023	J80
Société des Régates d'Antibes	27-28 mai 2023	J70
Women On Water Regatta WLS TROPHY SRH au Havre	10-11 juin 2023	J80
Ladies Only La Rochelle Nautique	24-25 juin 2023	J80
Brest'Elles Brest Bretagne Nautisme	23-24 septembre 2023	J80
Les Demoiselles de Cherbourg Y.C Cherbourg	7-8 octobre 2023	J80
Cercle de Voile de Martigues	21-22 octobre 2023	J70
Caen Yacht Club	11-12 novembre 2023	J80 Format Match-Racing

### 3. **Calendrier**

Les clubs organisateurs des compétitions sont tenus de respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile ainsi que le cahier des charges régissant le WLS TROPHY.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel préalable de cette dernière.

### 4. **Bateaux**

En 2023, les compétitions composant le circuit WLS TROPHY seront courues sur des bateaux fournis du type : « Sport Boat/ petit quillard » de 3 à 5 équipières.

### 5. **Admissibilité**

Le WLS TROPHY est ouvert aux féminines répondant aux conditions d'admissibilité définies ci-dessus et dans l'avis de course des compétitions du circuit.

#### 5.1 **Equipes de Club ou regroupements féminins :**

Les équipes doivent être constituées de 3 à 16 membres d'un même club ou issues d'un regroupement de féminines.

#### 5.2 **Equipage :**

5.2.1 Le nombre d'équipières à bord sera défini dans les avis de course des différentes compétitions du WLS TROPHY et devra être compris entre 3 et 5 équipières embarquées.

5.2.2 Un maximum de 6 membres d'équipage navigants par équipe sera autorisé pour chaque compétition du WLS TROPHY.

5.2.3 Pour participer aux compétitions du WLS TROPHY, chaque membre de l'équipe doit être en règle avec le présent règlement et présenter au moment de son inscription :

- sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou
- sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineures.

5.2.4 Les équipes étrangères sont autorisées à participer au WLS TROPHY, si elles répondent aux points 5.1, 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.4. Elles devront présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineures.

### 6. **Classement**

#### 6.1 **Classement d'une compétition du WLS TROPHY :**

6.1.1 Classement d'une équipe

Pour les compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe sera classée, conformément au système de points *a minima* de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque course.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chaque équipe, sur toutes les courses de la compétition.

Si à l'issue d'une compétition listée à l'article 2 « programme », des équipes sont à égalité totale en nombre de points le départage des égalités se fera en prenant en compte éventuellement les points d'une 4<sup>ème</sup> épreuve courue pour les équipages ex aequo. En cas d'impossibilité de départage des points, les prix seront partagés.

6.1.2 Non-participation sur une épreuve du WLS TROPHY :

Les équipes absentes sur une épreuve ne marqueront aucun point sur cette épreuve.

6.1.3 Pour qu'une équipe soit classée, au moins deux équipières membres de l'équipe doivent être présentes sur les épreuves concernées par le WLS TROPHY.

#### 6.2 **Classement Général du WLS TROPHY**

**Nouveauté !!!!** A l'issue de chaque compétition listée à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe participant au WLS TROPHY recevra un nombre de points en fonction de sa place dans la compétition et du nombre d'équipes participantes.

- La 1<sup>ère</sup> équipe recevra 50 points
- la dernière équipe recevra 10 points
- Les autres points seront répartis entre les équipes participantes de manière linéaire au centième de point.
- Le Classement Général provisoire sera communiqué aux équipes après chaque compétition du WLS TROPHY.
- Le Classement Général Définitif sera effectué en additionnant les points obtenus par chaque équipe sur toutes les compétitions listées à l'article 2 « programme » en prenant en compte leurs 3 meilleurs résultats maximum.

**6.3 Annulation/invalidation d'une compétition du WLS TROPHY :**

En cas d'annulation/invalidation d'une compétition inscrite à l'article 2 – Programme, le classement du WLS TROPHY sera effectué en totalisant les points obtenus dans les compétitions validées et ayant donné lieu à un classement général.

**7. *Règles applicables***

**7.1** Le WLS TROPHY est régi par le présent règlement.

**7.2 Publicité**

Conformément à la réglementation de World Sailing « code de publicité » et au règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le club hôte et/ou la FFVoile.

**7.3 Logo et dénomination**

Le logo du WLS TROPHY devra apparaître dans tous les documents officiels et promotionnels des compétitions 2023.

La dénomination « WLS TROPHY » devra être intégrée dans l'intitulé et dans les documents de course des compétitions.

**7.4 Litiges et interprétation**

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile.